APPEL À PROJETS 2025

Une expertise en Science des données au service de VOTRE projet !

I. Introduction

Vous êtes une entreprise ou une institution innovante dans le secteur Pharmaceutique, des Biotechnologies ou de la Santé publique ? Nous vous offrons une opportunité unique : collaborer avec les apprenants de notre programme de formation de pointe en Sciences des données !

COMMENT ?

Soumettez-nous un projet sur lequel un des participants travaillera avec nos coachs-experts pour vous fournir des solutions data-driven personnalisées. ***Les meilleurs projets seront sélectionnés pour bénéficier de cette opportunité unique.***

POURQUOI PARTICIPER ?

- **Expertise de Haut Niveau** : Accédez à des compétences de pointe en sciences des données pour relever vos défis les plus complexes.
- **Innovation et Croissance** : Découvrez des solutions innovantes et data-driven pour optimiser vos processus et améliorer vos performances.
- **Networking** : Établissez des liens avec une nouvelle génération de talents en sciences des données et renforcez votre réseau professionnel.

II. Présentation de la formation

Notre formation combine un apprentissage théorique et pratique de la Science des données appliquée au domaine de la Santé et des Sciences de la vie.

Grâce à ce programme, un projet concret et pertinent pour votre entreprise ou votre institution pourrait être réalisé par des experts en devenir.

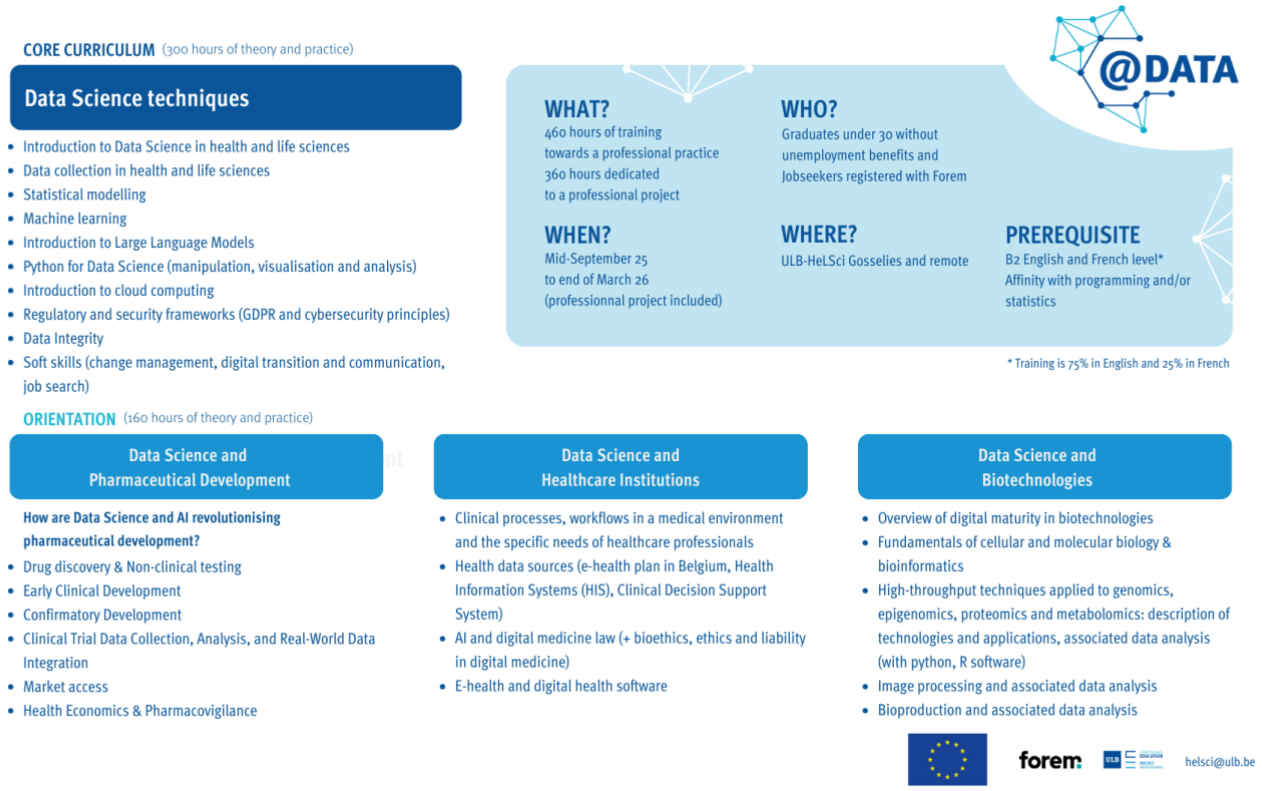

III. Quel type de projet proposer ?

1. Objet et objectifs du projet

Le **projet** proposé par **l'entreprise ou l'institution** doit présenter un **besoin concret** de celle-ci ayant trait à une problématique de science des données. Ce besoin doit être **contextualisé** dans les activités principales de l'entreprise ou de l'institution. Les **données** doivent être **en possession de l'entreprise ou de l'institution** et leur accessibilité doit être décrite dans le projet proposé.

L'apprenant.e devra :

- **Analyser le besoin** défini par l'entreprise ou l'institution et établir un diagnostic ;
- **Développer une solution** concrète telle que :
  ①la mise en place d'un système de collecte de données, provenant de sources diverses et/ou
  ②la structuration, le nettoyage et la préparation de larges bases de données afin de les rendre exploitables et/ou
  ④le développement de modèles statistiques et d'algorithmes pour l'analyse des données et/ou
  ⑤la création de visualisations de données sous forme de rapports, graphiques et tableaux à des fin de communication
- **Restituer la solution** développée à l'entreprise ou à l'institution et effectuer un transfert de compétences.

2. Obligations de l'apprenant et de l'organisme formateur (ULB-HeLSci)

L'apprenant sera autonome dans sa production, celui-ci ayant suivi au préalable une formation large et complète lui permettant d'aborder le projet et de développer une solution utile et efficace. Par ailleurs, l'encadrement technique du projet sera assuré par les coachs-experts de l'organisme formateur (ULB-HeLSci).

Un **contrat de confidentialité** des données sera signé établi entre l'organisme formateur, l'apprenant, le coach-expert et l'entreprise ou l'institution.

Le **choix du coach-expert** appartient à l'organisme formateur mais sera communiqué en toute transparence à l'entreprise ou à l'institution au cas où son projet est retenu, ceci dans l'objectif d'éviter un possible conflit d'intérêt.

L'objet et les objectifs du projet seront repris dans la **convention** signée par l'organisme formateur (ULB-HeLSci) et le(s) représentant(s) de l'entreprise qui accueille l'apprenant. L'objet et les objectifs du projet pourraient éventuellement évoluer au cours du temps, notamment en fonction des premières avancées du travail de l'apprenant. Les modifications devront néanmoins être présentées par l'apprenant à l'entreprise et à l'organisme formateur pour approbation.

Une convention spécifique interne à l'entreprise ou à l'institution peut également être signée si exigé par les réglementations internes de l'entreprise ou institution.

3. Gestion du projet

Comme mentionné précédemment, l'apprenant.e disposera d'une formation suffisamment large et complète lui permettant d'aborder la gestion du projet et de développer une solution utile et pertinente pour l'entreprise ou l'institution. Il aura également l'obligation d'approfondir les connaissances et les compétences nécessaires à la réalisation du projet par le biais de recherches autonomes.

En outre, le(s) coach(s) expert(s) organiseront, au cours de la formation, plusieurs séances d'encadrement afin de prodiguer des conseils techniques sur la manière de mener le projet.

L'apprenant.e disposera d'un.e interlocuteur.trice référent dans l'entreprise. Cet interlocuteur.trice référent.e sera le lien entre l'apprenant.e et l'entreprise ou l'institution.

L'apprenant.e sera encouragé.e à mettre en place et à réviser régulièrement un planning ainsi qu'à donner un feedback des tâches réalisées à son interlocuteur.trice référent.e au sein de l'entreprise. Ces échanges devront permettre à l'apprenant.e de s'assurer qu'il/elle va dans la bonne direction par rapport aux attentes de l'entreprise ou de l'institution qui l'accueille. Le planning sera mis en place au début de la formation, avec l'aide du coach-expert et en accord avec l'interlocuteur.trice référent.e.

Le coach-expert restera disponible tout au long de la réalisation du projet, tant pour l'apprenant.e que pour l'entreprise ou l'institution accueillante, en tant que conseil et soutien pour le bon déroulement de la mission.

4. Déroulement pratique de la gestion du projet

La formation théorique débutera le 15 septembre 2025 pour se terminer le 19 décembre 2025 et comportera 460 heures de cours et exercices.

Au cours de cette période, en plus des heures de formation théorique, 6 jours seront dédiés aux projets retenus suite au présent appel à projets. Ces 6 journées se répartiront comme suit :

- 1 jour en début de formation au sein de l'entreprise ou de l'institution (octobre 2025) : Rencontre avec l'interlocuteur.trice référent au sein de l'entreprise ou de l'institution, présentation de l'entreprise et de ses activités, présentation et contextualisation du projet, accès aux données.
- 4 jours de travail accompagné d'un coach-expert au sein de l'organisme formateur : Analyse du besoin défini par l'entreprise ou l'institution et établissement d'un diagnostic.
- 1 jour en fin de formation au sein de l'entreprise ou de l'institution (décembre 2025) : Présentation du diagnostic par l'apprenant à l'interlocuteur.trice référent et retour de ce dernier sur la première analyse effectuée.

A partir de janvier 2026, l'apprenant consacrera 5 jours par semaine à la gestion du projet :

- 1 jour par semaine au sein de l'organisme formateur : suivi du projet, conseil et soutien par le coach-expert
- 4 jours par semaine au sein de l'entreprise ou de l'institution : travail en autonomie et avec l'interlocuteur.trice référent,

et ce pour un total de 6 jours au sein de l'organisme formateur et de 33 jours au sein de l'entreprise ou institution, répartis sur maximum 9 semaines (à raison de 8 heures/jour, pauses comprises).

Les horaires de travail seront fixés en concertation avec l'interlocuteur.trice référent.e dans l'entreprise/institution.

L'apprenant.e est assuré par l'organisme formateur ULB-HeLSci pour toute la durée de la formation et également pour les périodes qu'il consacre au projet au sein de l'entreprise ou de l'institution.

L'apprenant tiendra régulièrement informé l'interlocuteur référent de l'avancement du projet. Par ailleurs, l'apprenant fixera en concertation avec l'interlocuteur référent des échéances auxquelles il remettra des délivrables préalablement définis (objectifs intermédiaires). Ces délivrables intermédiaires seront également transmis à l'organisme formateur.

L'organisme formateur se tiendra également à disposition de l'entreprise pendant toute la durée de la gestion du projet afin de discuter de l'orientation de celle-ci, en cas de problème avec l'apprenant, ou pour toute autre question.

Selon le statut de l'apprenant, l'entreprise ou l'institution sera susceptible d'engager une participation financière. Si celle-ci est requise, l'entreprise ou l'institution en sera avertie au plus tard le 15/09/2025.

Le montant maximum pouvant être demandé à l'entreprise ou à l'institution est de 966€ bruts/mois.

Dans le cas où l'entreprise ou l'institution n'est pas en mesure d'engager une participation financière pour l'apprenant dans le cadre du projet qu'elle propose, elle en fera mention au moment de la soumission de son projet. Cette mention pourra influencer la retenue de son projet (7 apprenants sur les 23 qui seront sélectionnés pour la formation auront un statut requérant une participation financière de l'entreprise ou de l'institution).

L'acceptation d'un projet dans le cadre de cette formation n'engage en rien l'entreprise ou l'institution vis-à-vis de l'apprenant ou de l'organisme formateur au-delà de la remise du délivrable par l'apprenant et de la présentation finale de son projet (voir ci-dessous la section Délivrable produit par l'apprenant).

5. Délivrable produit par le stagiaire consultant

La forme du délivrable produit par l'apprenant sera déterminée par le besoin de l'entreprise, la nature de la mission qui en découle et le type d'output défini par le projet et validé par l'organisme formateur.

Le délivrable fera l'objet d'un rapport et d'une présentation de celui-ci devant l'entreprise et l'organisme formateur. Cette présentation inclura (liste informative et non exhaustive) :

- Une description de la demande initiale et des objectifs du projet dans le contexte des missions de l'entreprise ou l'institution
- Une présentation du délivrable
- Une synthèse de la méthodologie utilisée
- Un descriptif des difficultés rencontrées

La présentation durera 20 minutes et sera suivie d'une séance de questions/réponses d'une dizaine de minutes.

À l'issue de la présentation, l'organisme formateur s'entretiendra avec l'entreprise ou l'institution (interlocuteur référent) pour connaître son avis sur le délivrable ainsi que son degré de satisfaction. L'avis de l'entreprise sur le délivrable sera pris en compte dans l'évaluation finale de l'apprenant.

IV. Soumission des projets

Ouverture des soumissions : 1er avril 2025.

Clôture des soumissions : 15 juin 2025.

Afin de soumettre un projet sur lequel un de nos apprenants travaillera, vous devez, pour le 15 juin 2025 au plus tard, envoyer votre dossier de candidature via le lien suivant Appel à projets 2025 @data : infos et soumissions.

Pour être recevable, votre **dossier de candidature** devra contenir les éléments suivants :

- Formulaire de soumission du projet dûment complété et signé,
- Présentation des activités de votre entreprise (1/2 page),
- Présentation de votre besoin en sciences des données et explications relatives à l'accès aux données et aux exigences de confidentialité (1 page),
- Description des objectifs du projet et du type de délivrable envisagé : mise en place d'un outil de collecte de données, structuration, nettoyage et préparation d'une grande base de données, élaboration de modélisation et d'algorithme pour l'analyse de données, visualisations de données (1 page)

Remarque : Seuls les projets en lien avec le secteur de la Santé et des sciences de la vie sont éligibles.

Les projets reçus seront analysés entre le 15 juin et le 15 juillet 2025 et une réponse sera communiquée aux entreprises ou institutions soumissionnaires au plus tard le 15 juillet 2025.